

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

Je soussignée: Madame BOISIER Manon

Qualité : Trésorière de l'Association des Jeunes du Bouchet et de Serraval

DEBIT DE BOISSONSDeuxième catégorie

Adresse: 180 Chemin de Banderelle 74230 Le Bouchet-Mont-Charvin

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire au Bouchet Mont-Charvin (74230) dans le cadre de la tenue du Marché des Artisans qui se déroulera à la salle des fêtes de l'Arbelot le dimanche 16 novembre 2025, de 10h à 19h.

Pour les associations : nombre d'autorisations de 5

Obtenues dans l'année : 5ème.

Fait au Bouchet Mont-Charvin, le 20/10/2025.

Signature:

ARRETE DU MAIRE ARR 2025 060

Franck PACCARD, Maire du Bouchet-Mont-Charvin,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Madame Manon BOISIER, Trésorière de l'Association des Jeunes du Bouchet et de Serraval, est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de deuxième catégorie, dans le cadre de la tenue du Marché des Artisans qui se déroulera à la salle des fêtes de l'Arbelot le dimanche 16 novembre 2025, de 10h à 19h.

Le Bouchet-Mont-Charvin, le 20 octobre 2025

Le Maire,

Monsieur Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :
- de sa publication le 21110 2025

Le Maire, Franck PACCARD

> Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.